

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 963**18 septembre 2003****SOMMAIRE**

Allianz Dresdner Global Strategies Fund, Sicav, Senningerberg	46211	Marina River, S.à r.l., Luxembourg	46214
Artrade, S.à r.l., Luxembourg	46221	Master Products S.A., Luxembourg	46192
Atlantic Development S.A., Luxembourg	46178	Nortec, S.à r.l., Luxembourg	46213
BCG Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg ..	46185	Novolux S.A., Luxembourg	46224
Cherrytrade, S.à r.l., Luxembourg	46220	Novopar S.A., Luxembourg	46223
Codeja S.A., Luxembourg	46214	Otello, S.à r.l., Luxembourg	46205
DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxembourg	46223	P.E.B.S., S.à r.l., Moutfort	46213
Dormy Invest S.A., Luxembourg	46185	Pamix S.A., Senningerberg	46191
Ellis & Partners Holding S.A., Luxembourg	46221	Pearson Enterprises S.A., Luxembourg	46205
Fiduciaire Monterey S.A., Luxembourg	46220	Phoenix Technology S.A., Luxembourg	46199
Fint Holding S.A., Luxembourg	46215	Premium Utility Investment S.A., Luxembourg ..	46206
FL Selenia Manager S.A., Luxembourg	46178	Riverways S.A., Luxembourg	46224
Forest Hill, S.à r.l., Luxembourg	46214	RO/RO-Lux S.A., Luxembourg	46177
Global Invest Partners S.A., Luxembourg	46191	RPG Structured Finance, S.à r.l., Luxembourg ..	46212
HDS S.A., Luxembourg	46205	Sogecel S.A., Luxembourg	46192
International Utility Investment S.A., Luxembourg	46199	Somarlux S.A., Luxembourg	46224
Kaupthing Sicav, Luxembourg	46199	SP Holdco, S.à r.l., Luxembourg	46216
Köhl AG, Wecker	46214	SP Holdco, S.à r.l., Luxembourg	46220
		T and T Holding S.A., Luxembourg	46215
		Waterways S.A., Luxembourg	46212
		X FECT Participations S.A., Luxembourg	46212

RO/RO-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 55.583.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2003

L'Assemblée donne à l'unanimité des voix décharge aux administrateurs et au réviseur pour l'exercice écoulé.

Les mandats des administrateurs ainsi que celui du réviseur aux comptes venant à expiration à la présente assemblée, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateurs Messieurs Norbert Theisen, Josef Adriaens et Frank Davies et de réélire également la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE comme réviseur jusqu'à l'assemblée générale de 2004.

N. Theisen

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050810.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

ATLANTIC DEVELOPMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 57.273.

Monsieur Gustaaf Saeys informe par la présente de sa démission en tant qu'Administrateur-Délégué de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2003.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

G. Saeys.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, réf. LSO-AG07378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050699.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

FL SELENIA MANAGER, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 95.257.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-fifth day of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) VESTAR-AIV MANAGERS LTD., a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands,

duly represented by Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, New York USA, on 24th July 2003,

2) VESTAR-AIV MANAGERS II LTD., a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands,

duly represented by Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, New York USA, on 24th July 2003.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which they declare organised among themselves:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of FL SELENIA MANAGER (the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares having a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration shall be issued and signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday in February at 10 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

D. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 10. The board of directors should choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

E. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

F. Financial year - Profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

I. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2003.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2004.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) VESTAR-AIV MANAGERS LTD., prenamed	12,400 shares
2) VESTAR-AIV MANAGERS II Ltd., prenamed	12,400 shares
Total:	24,800 shares

All the shares have been entirely paid-in in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

General meeting of shareholders

The above mentioned persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.

2. The following persons are appointed directors:

a) VESTAR-AIV MANAGERS Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands;

b) VESTAR-AIV MANAGERS II Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands;

c) Mr Jack M. Feder, managing director, born in Miami (Florida, U.S.A.) on 15th November 1949, residing at One West 67th Street, Apt. 203, New York 10023 U.S.A.

3. The following person is appointed statutory auditor:

THEMIS AUDIT LIMITED, a company existing and organised under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of International Business Companies with registration number 300728.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts as of 31st December 2008.

5. The general meeting, according to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in relation with this management to any of its members.

6. The address of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) VESTAR-AIV MANAGERS LTD., une limited company constituée conformément aux lois des Iles Cayman et ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands,

dûment représenté par M. Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 24 juillet 2003.

2) VESTAR-AIV MANAGERS II Ltd., une limited company constituée conformément aux lois des Iles Cayman et ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands,

dûment représenté(e) par M. Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 24 juillet 2003.

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de FL SELENIA MANAGER (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de février à 10 heures du matin. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

D. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins [heures ou jours] avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

F. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) VESTAR-AIV MANAGERS LTD., prénommé	12.400 actions
2) VESTAR-AIV MANAGERS II Ltd., prénommé	12.400 actions
Total:	<u>24.800 actions</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - a) VESTAR-AIV MANAGERS LTD., une limited company constituée conformément aux lois des Iles Cayman et ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands;
 - b) VESTAR-AIV MANAGERS II LTD., une limited company constituée conformément aux lois des Iles Cayman et ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands;
 - c) M. Jack M. Feder, managing director, né à Miami (Florida, U.S.A.) le 15 novembre 1949, demeurant à One West 67th Street, Apt. 203, New York 10023 U.S.A.
3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

THEMIS AUDIT LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies sous le numéro 300728.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2008.
5. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.
6. L'adresse du siège social de la Société est établie à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, vol. 18CS, fol. 31, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

J. Elvinger.

(050739.3/211/418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

DORMY INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 66.287.

Monsieur Gustaaf Saeys informe par la présente de sa démission en tant qu'Administrateur-Délégué de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2003.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

G. Saeys.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, réf. LSO-AG07382. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050701.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

BCG LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 95.258.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-eighth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

BCG HOLDING CORP., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at C/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange street, Wilmington, Delaware 19801, USA.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is BCG LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Any interested parties shall be notified by the management of the Company of any such temporary measures.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in any circumstances, to require the freezing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 250 (two hundred and fifty) shares of EUR 50 (fifty euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In dealing with third parties, the Company shall be bound by the signature of any member of the board of managers with the exception of transactions exceeding the amount of EUR 15,000 (fifteen thousand euro). For transactions with third parties exceeding the amount of EUR 15,000 (fifteen thousand euro), the Company shall be bound by the signature of at least four of the five members of the board of managers. The fifth non-signing member of the board of manager shall be notified by the management of the Company of any resolution taken in reasonable time.

In dealings with any BCG affiliate, the Company shall be bound by the signature of two members of the board of managers. The three other non-signing members of the board of manager shall be notified by the management of the Company of any resolution taken in reasonable time.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by three of five of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Managers have no individual liability for actions taken on behalf of the company in good faith.

Art. 13. Managers' decisions are taken by a meeting of the board of managers, all five members being present or represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases where resolutions or decisions are expressly taken, they shall be recorded in writing and signed by all managers, either in a single document or individual documents as required by the location of the managers. Any such signed resolution shall be transmitted by ordinary mail, electronic mail, facsimile or other media for filing with the corporate records.

Partners decisions

Art. 14. Partners decisions are taken by a partner's meetings.

However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners shall be immediately notified/invited by registered mail to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken by the majority of voting partners whatever majority of capital is represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, such reserve fund represents less than one tenth of the issued capital.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, by majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2003.

Subscription - Payment

All the 250 (two hundred and fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by BCG HOLDING CORP., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company BCG LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and three hundred euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

(a) Mrs Lori Maddams, Finance Manager, residing at 84 Campden Hill Court, Campden Hill Road, London, UK W87HN

(b) Mrs Deborah Simpson, Treasurer, residing at 3 Russet Lane, Winchester, MA 01890, USA

(c) Mr Rafael Cerezo, Consultant, residing at Plaza de la Salesas 9, 28004 Madrid, Spain

(d) Mr Frank Salzmann, Finance Manager, residing at Kratzer Strasse 14, 80638 Munich, Germany

(e) Mr Dominique Robyns, Réviseur d'entreprises, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, in dealing with third parties, the Company shall be bound by the signature of any member of the board of managers with the exception of transactions exceeding the amount of EUR 15,000 (fifteen thousand euro). For transactions with third parties exceeding the amount of EUR 15,000 (fifteen thousand euro), the Company shall be bound by the signature of at least four of the five members of the board of managers. In dealings with any BCG affiliate, the Company shall be bound by the signature of two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

BCG HOLDING CORP., une société de droit de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à C/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange street, Wilmington, Delaware 19801, USA.

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera BCG LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Toutes parties intéressées devront être notifiées, par la gérance de la Société, de ce type de mesures.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro), représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales de EUR 50 (cinquante euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Dans les rapports avec les tiers, la société sera engagée par la signature d'un membre du conseil de gérance excepté pour des transactions supérieures à un montant de EUR 15.000, auxquels cas, la Société sera engagée par la signature conjointe de quatre parmi les cinq membres du conseil de gérance. Le cinquième membre du conseil devra être notifié de toute résolution prise par le conseil de gérance dans un délai raisonnable.

Dans les rapports avec toute entité du groupe, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les autres membres du conseil devront être notifiés de toute résolution prise par le conseil de gérance dans un délai raisonnable.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées par trois parmi les cinq gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Les gérants n'ont pas de responsabilité personnelle quant aux engagements pris de bonne foi au nom de la Société.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance, les cinq membres étant présents ou représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, lorsque des résolutions ou décisions sont expressément prises, elles doivent être enregistrées par écrit et signées par tous les gérants, soit sur un document unique, soit sur plusieurs documents, selon l'endroit où se trouvent les gérants. Chaque résolution signée doit être transmise par courrier ordinaire, électronique ou télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication, au fin d'être conservée dans les livres de la Société.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés seront immédiatement notifiés/invités, par lettre recommandée, à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve représente moins d'un dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

Les 250 (deux cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par BCG HOLDING CORP., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

(a) Madame Lori Maddams, Finance Manager, demeurant au 84 Campden Hill Court, Campden Hill Road, London, UK W87HN

(b) Madame Deborah Simpson, Treasurer, demeurant au 3 Russet Lane, Winchester, MA 01890, USA

(c) Monsieur Rafael Cerezo, Consultant, demeurant au Plaza de la Salesas 9, 28004 Madrid, Spain

(d) Monsieur Frank Salzmann, Finance Manager, demeurant au Kratzer Strasse 14, 80638 Munich, Germany

(e) Monsieur Dominique Robyns, Réviseur d'entreprises, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, dans les rapports avec les tiers, la Société sera engagée par la signature d'un membre du conseil de gérance excepté pour des transactions supérieures à un montant de EUR 15.000, auxquels cas, la Société sera engagée par la signature conjointe de quatre parmi les cinq membres du conseil de gérance. Dans les rapports avec toute entité du groupe, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, vol. 18CS, fol. 31, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

J. Elvinger.

(050741.3/211/359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

GLOBAL INVEST PARTNERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 62.693.

Monsieur Gustaaf Saeys informe par la présente de sa démission en tant qu'Administrateur-Délégué de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2003.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

G. Saeys.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, réf. LSO-AG07386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050703.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

PAMIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 38.896.

Rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille trois, le vingt-sept mai.

S'est réunie à l'assemblée générale extraordinaire de la société PAMIX S.A. au siège social à Senningerberg.

Monsieur Patrick Eschette a été nommé président de l'assemblée générale extraordinaire.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Eschette Claude.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Kugener Val.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) que la présente assemblée constate:

Ordre du jour

1. Révocation de deux administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur. Décharge à donner à l'ancien administrateur.

2. Nomination d'un administrateur-délégué.

Première résolution

L'assemblée révoque un des trois membres du conseil d'administration de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat à savoir:

- Monsieur Noesen Jean, employé privé, demeurant à L-8365 Hagen, 86, rue Principale.

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur en son remplacement, à savoir:

- Kugener Val, employé privé, demeurant à L-7650 Heffingen, 41, op der Strooss.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur-délégué:

- Monsieur Patrick Eschette, employé privé, demeurant à L-4343 Esch-sur-Alzette.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06578. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Liste de présence des actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 mai 2003

Actionnaires	Actions	Signatures
M. Nelson Meyer	999	Signature
M. Jean-Christophe Tressel	1	
Total	1.000	

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06579. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050802.3/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

SOGECEL, Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 79.196.

M. Gustaaf Saeys informe par la présente de sa démission en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2003.

G. Saeys.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, réf. LSO-AG07392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050706.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

MASTER PRODUCTS, Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 95.368.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-fourth day of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the United States Mexico under the denomination of MASTER PRODUCTS S.A. and having its registered office in Guadalajara, hereinafter referred to as the «Company», duly incorporated under the Mexican Laws and registered with the Public Registry Office, Propriedad y Comercio Department, under number.

The meeting begins with Mr Alain Renard, employee with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Patrick Van Hees, employee with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The meeting elects as scrutineer Mr Ricardo Sanchez, employee with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

(the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the «Bureau» of the Meeting).

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the 10,416,553 (ten million four hundred sixteen thousand five hundred and fifty-three) «A» shares, representing the whole capital of the Company are duly represented at this meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy-holders and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The General Assembly of Shareholders bears witness that the following documents have been submitted to the General Assembly:

- a certificate dated May 7, 2003, issued by the public registry of Guadalajara;
- a true copy of the minutes of an extraordinary general meeting dated June 25, 2003, containing among other resolutions the decision taken by all the Company's shareholders to transfer the registered office of the Company to Luxembourg;
- a copy of the Articles of Incorporation of the Company before the transfer;
- a financial statement dated June 25, 2003.

III.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To confirm and ratify the resolutions passed at the Extraordinary General Assembly of the shareholders of the Company held in Guadalajara, Jalisco, Mexico on 25 June 2003 and deciding to transfer the registered office of the Company from Guadalajara, Jalisco, Mexico to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. To confirm the transfer of the registered office to Luxembourg, without any dissolution, maintained without break in continuity and without creation of a new legal entity, and the simultaneous transformation of MASTER PRODUCTS S.A., into a stock corporation (Société anonyme) of Luxembourg nationality with effect 25 June 2003, to continue to operate under the name of MASTER PRODUCTS.

3. To fix the corporate share capital at EUR 29,000,000.- (twenty-nine millions euros), represented by 10,416,553 (ten million four hundred sixteen thousand five hundred and fifty-three) shares without Par Value.

4. To approve the report of the Mexican expert (commercial notary).

5. To adopt the Articles of Association of MASTER PRODUCTS, in accordance with Luxembourg Law.

6. To confirm the number of directors, their appointment and to determine the duration of their mandate.

7. To confirm the appointment of the statutory auditor and to determine the duration of its mandate.

8. To confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Mexican nationality remain the ownership in their entirety of the company under Luxembourg nationality, which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments of the company.

9. To establish the registered office of the company at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

10. Miscellaneous

As demonstrated in the shareholder resolutions dated June 25, 2003, the Shareholders' General Assembly has already decided, unanimously, to transfer the registered office of the Company to Luxembourg, the present General Assembly being called upon to vote, approve for a second time and ratify on any point the transfer of the registered office from Guadalajara (Republic of Mexico) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and to authenticate said resolutions in accordance with the requirements of Luxembourg law.

Charge was also given to the present Shareholders' General Assembly to effect the amendments in order to bring the Articles of Incorporation into accordance with the requirements of Luxembourg law, as well as to confirm the election of a Board of Directors and the appointment of a financial commissioner.

The President recalls the General Assembly that the annual accounts of the Company for the 2002 financial year, concerning its financial condition for the period elapsed from January 1st, 2002 to December 31st, and for the interim period from January 1st to June 25 of 2003 have been duly approved.

Upon which, the Shareholders' General Assembly proceeds to the order of business and after deliberation, the following resolutions are passed, unanimously:

First resolution

The general meeting confirms and ratifies all the resolutions passed at the Extraordinary General Assembly of the shareholders of the Company held in Guadalajara, Jalisco, Mexico on 25 June May 2003, deciding to transfer the registered office of the Company from Guadalajara, Jalisco, Mexico to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with effect on June 25, 2003, in accordance with the provisions of Mexican and Luxembourg laws and the rules concerning juridical-person status.

The said meeting resolved, among others, the full amendment of the bylaws of the Company to change the capital stock of the Company eliminating the modality of variable capital, change of domicile, of legal existence, of registered offices, fiscal residence, nationality and legislation applicable to the Company.

A copy of the minutes of said meeting of the directors of the Company, after having been signed ne varietur by the proxyholders, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The general meeting decides to confirm the transfer of the registered office to Luxembourg, without any dissolution, maintained without break in continuity and without creation of a new legal entity, and the simultaneous transformation of MASTER PRODUCTS S.A., into a stock corporation (Société anonyme) of Luxembourg nationality with effect 25 June 2003, to continue to operate under the name of MASTER PRODUCTS.

Third resolution

The general meeting resolves to fix the corporate share capital at EUR 29,000,000.- (twenty-nine millions euros), represented by 10,416,553 (ten million four hundred sixteen thousand five hundred and fifty-three) shares without Par Value.

Fourth resolution

The general meeting resolves to approve a report established by an official Mexican expert (commercial notary), stating that the trademark «Mas Color Y Diseño» belongs to MASTER PRODUCTS, and a certification issued by the Mexican Institute of the Intellectual Property on 28 May 2003.

Said documents, after having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fifth resolution

The general meeting resolves to amend the Articles of Association, which after total update to conform them to the Luxembourg law, will have henceforth the following wording:

Title I: Name, Registered office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. The company shall be in the form of a Luxembourg «Société Anonyme», the name of which shall be MASTER PRODUCTS.

Said company has its registered office, its management shall conduct its business from and for fiscal purposes, in the city of Luxembourg, at 23, avenue Monterey.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose as well as the ownership, acquisition, use, sale and license of all kinds of intellectual property rights.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 29,000,000.- (twenty-nine million euros), represented by 10,416,553 (ten million four hundred sixteen thousand five hundred and fifty-three) shares without Par Value.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the Shareholder's request.

The share capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2: Management and supervision

Art. 4. The company shall be managed in and from Luxembourg by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall only be valid when adopted by majority vote of its members.

Art. 6. The Board of Directors, subject to the provisions of Article 5, above, may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of all directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3: General meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the third Friday of May at 3.00 p.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4: Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on January 1st and end on December 31 of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5: General provision

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Sixth resolution

The General Meeting confirms the number of Directors, fixed at four, the Board consisting of:

- a) Mr Jorge Zabudovsky Nerubay, businessman domiciled in Sierra Cotopaxi 215, 11000 Mexico D.F. (Mexico)
- b) Mr José Agustín Portal Ariosa, lawyer domiciled in blvd Manuel Avila Camacho 40- 1801, 11000 Mexico D.F. (Mexico)
- c) Mr Alain Renard, private employee domiciled in 17, rue Eisenhower L-8321 Olm, (Grand Duchy of Luxembourg)
- d) Mr Marc Limpens, private employee and domiciled in 34, rue de Vianden L-2680 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The members of the Board of Directors are appointed for six years, except prior removal by the Shareholders' Meeting.

Seventh resolution

The General Meeting confirms the number of Auditors, fixed at one, being the Luxembourg company FIN-CONTROL S.A., with registered office in Luxembourg.

The Auditor is appointed for six years, except prior removal by the Shareholders' Meeting.

Eighth resolution

The general meeting confirms that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Mexican nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all the liabilities and commitments of the previously Mexican company.

Ninth resolution

The general meeting of shareholders confirms by unanimous vote the establishment of the registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at three hundred thousand euros.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juillet.

Par-devant, Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie aux Etats Unis du Mexique sous la dénomination MASTER PRODUCTS, S.A. ayant son siège social à Guadalajara, ci-après dénommée «La société», valablement constituée suivant les lois mexicaines et immatriculée au Registre Public, département «Propiedad y Comercio».

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Renard, employé privé domicilié professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Patrick Van Hees, employé privé domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Ricardo Sanchez, employé privé domicilié professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

(le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés ci-après par le «Bureau»).

Le Président déclare alors que:

I.- Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que les 10.416.553 (dix millions quatre cent seize mille cinq cent cinquante-trois) actions de catégorie «A» représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour ci-après reproduits, sans convocation préalable, toutes les personnes présentes ayant accepté de se réunir après avoir examiné l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par le mandataire et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps qu'elles.

II.- L'Assemblée des Actionnaires déclare que les documents suivants lui sont présentés:

- un certificat en date du 7 mai 2003, émis par le Registre Public de Guadalajara;
- une expédition des minutes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 juin 2003 contenant parmi d'autres résolutions la décision prise par la totalité des actionnaires de la Société de transférer le siège social de la Société à Luxembourg;
- une copie des statuts coordonnés de la Société avant le transfert;
- un état financier daté du 25 juin 2003.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est formulé comme suit:

1. Confirmer et ratifier les résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Guadalajara, Jalisco, Mexico le 25 juin 2003, décidant le transfert du siège social de la Société de Guadalajara, Jalisco, Mexico à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2. Confirmer le transfert du siège social à Luxembourg, sans aucune dissolution, avec maintien sans discontinuité de la personnalité et sans création d'une nouvelle entité juridique, et transformation simultanée de MASTER PRODUCTS S.A. en une société anonyme (S.A.) de nationalité luxembourgeoise avec effet au 25 juin 2003, continuant à opérer ses activités sous la dénomination de MASTER PRODUCTS.

3. Fixer le capital social à EUR 29.000.000,- (vingt-neuf millions d'euros), représenté par 10.416.553 (dix millions quatre cent seize mille cinq cent cinquante-trois) actions sans désignation de valeur nominale.

4. Approuver le rapport émis par l'expert mexicain («notaire commercial»)

5. Adopter les statuts de MASTER PRODUCTS, adaptés conformément au droit luxembourgeois.

6. Confirmer le nombre des administrateurs, leur nomination et déterminer la durée de leur mandat.

7. Confirmer la nomination du commissaire aux comptes et déterminer la durée de son mandat.

8. Confirmer que tous les actifs et passifs de la société précédemment de nationalité mexicaine restent sans limitation et dans leur entièreté la propriété de la société sous nationalité luxembourgeoise, laquelle continuera à être propriétaire de tous les actifs et à être obligée par tous les passifs et engagements de la société, précédemment mexicaine.

9. Etablir le siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

10. Divers.

Ainsi que relaté dans les résolutions des actionnaires en date du 25 juin 2003, l'assemblée générale a déjà décidé, à l'unanimité de l'intégralité des votes, de transférer le siège social de la société à Luxembourg, la présente assemblée ayant été convoquée aux fins d'approuver une seconde fois et ratifier en tous points le transfert du siège social de la société MASTER PRODUCTS S.A. de Guadalajara, Jalisco, Mexico à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) et d'authentifier lesdites résolutions conformément aux prescriptions et exigences de la loi luxembourgeoise.

La présente assemblée a été également chargée d'effectuer tous changements adéquats de manière à mettre les statuts de la société en concordance avec les dispositions de la loi luxembourgeoise ainsi que de confirmer la nomination des membres du conseil d'administration et celle d'un commissaire aux comptes.

Le président rappelle à l'assemblée que les comptes annuels de la société pour l'exercice social 2002, concernant sa situation financière pour la période s'étant écoulée du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002 ainsi que pour la période intérimaire du 1^{er} janvier 2003 au 25 juin 2003 ont été dûment approuvés par l'assemblée des actionnaires.

Sur ce, l'Assemblée générale extraordinaire procède à l'examen des points portés à l'ordre du jour et, après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale confirme et ratifie par un vote unanime toutes les résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Guadalajara, Jalisco, Mexico le 25 juin 2003, décidant le transfert du siège social de la Société de Guadalajara, Jalisco, Mexico à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), avec prise d'effet au 25 juin 2003, conformément aux dispositions respectives des lois mexicaines et luxembourgeoises et celles relatives à la personnalité juridique.

Cette prédite assemblée a décidé, entre autres, la refonte complète des statuts de la société, de modifier la composition du capital social en éliminant les modalités du capital variable, le changement de domicile, de statut légal, du siège social, de la résidence fiscale, de la nationalité et de la législation applicable à la société.

Une copie du procès-verbal de ladite assemblée de la société reprenant la décision de transférer le siège social à Luxembourg après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de confirmer le transfert du siège social à Luxembourg, sans aucune dissolution, avec maintien sans discontinuité de la personnalité et sans création d'une nouvelle entité juridique, et la transformation simultanée de MASTER PRODUCTS S.A. en une société anonyme (S.A.) de nationalité luxembourgeoise avec effet au 25 juin 2003, continuant à opérer ses activités sous le nom de MASTER PRODUCTS.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le capital social à EUR 29.000.000,- (vingt-neuf millions d'euros), représenté par 10.416.553 (dix millions quatre cent seize mille cinq cent cinquante-trois) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport émis par un expert officiel mexicain («notaire commercial»), établissant que la marque «Mas Color Y Diseño» appartient bien à MASTER PRODUCTS, ainsi qu'une certification émises par l'Institut Mexicain de la Propriété Intellectuelle le 28 mai 2003.

Ces documents resteront ci-annexés.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts, qui, après refonte totale pour les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois, auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. La société existera sous la forme d'une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination MASTER PRODUCTS.

Cette société a son siège social et son organe de gestion conduira ses affaires tant effectivement qu'aux fins fiscales, en la ville de Luxembourg, au 23, avenue Monterey.

Des succursales ou bureaux pourront être établis par le conseil, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra réaliser toutes transactions relatives à des biens mobiliers ou immobiliers et généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, ou financières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social, ainsi que la détention, l'usage, la vente et la licence de toutes sortes de droit de propriété intellectuelle.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 29.000.000,- (vingt-neuf millions d'euros), représenté par 10.416.553 (dix millions quatre cent seize mille cinq cent cinquante-trois) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée à et depuis Luxembourg par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. A l'exception des actes réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration, sous réserves de dispositions de l'article 5, peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de tous les administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 15.00 heures au siège ou à tout autre endroit tel qu'indiqué sur l'avis de convocation. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Sixième résolution

L'assemblée générale confirme le nombre des administrateurs, arrêté à quatre, le conseil étant composé de:

a) Monsieur Jorge Zabludovsky Nerubay, homme d'affaires, demeurant à Sierra Cotopaxi 215, 11000 Mexico D.F. (Mexique)

b) Maître José Agustin Portal Ariosa, juriste demeurant à Blvd Manuel Avila Camacho 40- 1801, 11000 Mexico D.F. (Mexique)

c) Monsieur Alain Renard, employé privé demeurant au 17, rue Eisenhower L-8321 Olm, (Grand Duché de Luxembourg)

d) Mr Marc Limpens, employé privé demeurant au 34, rue de Vianden L-2680 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour six ans, sauf révocation anticipée par l'assemblée.

Septième résolution

L'assemblée générale confirme le nombre des commissaires aux comptes, arrêté à un, à savoir la société luxembourgeoise FIN-CONTROLE S.A. avec siège social à Luxembourg.

Le commissaire est nommé pour six ans, sauf révocation anticipée par l'assemblée.

Huitième résolution

L'assemblée générale confirme que tous les actifs et passifs de la société précédemment de nationalité mexicaine restent sans limitation et dans leur intégralité la propriété de la société luxembourgeoise, laquelle continuera à être propriétaire de tous les actifs et à être obligée par tous les passifs et engagements de la société, précédemment de nationalité mexicaine.

Neuvième résolution

L'assemblée générale des actionnaires confirme à l'unanimité l'établissement du siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes à trois cent mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Renard, P. Van Hees, R. Sanchez, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, vol. 139S, fol. 98, case 6. – Reçu 290.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

J. Elvinger.

(052254.3/211/422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

PHOENIX TECHNOLOGY, Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 128, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 84.081.

Monsieur Gustaaf Saeys informe par la présente de sa démission en tant qu'Administrateur de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2003.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

G. Saeys.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, réf. LSO-AG07399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050707.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

KAUPTHING SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.942.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 avril 2003

En date du 28 avril 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2002,
- de renouveler les mandats de Messieurs Gudbjorn Maronsson, Ottar Gudjonsson et Jacques Bofferding en qualité d'administrateurs,
- de nommer ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG en tant que réviseur d'entreprises, en remplacement de SORE INTERNATIONAL (anciennement ANDERSEN LUXEMBOURG).

Luxembourg, le 21 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KAUPTHING SICAV

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050740.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

INTERNATIONAL UTILITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 95.259.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the eighth of August.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. BAKKAR CORP., IBC number 342792, a company organized under the laws of British Virgin Islands, with registered office in Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (British Virgin Islands) represented by Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Panama on July 24th, 2003.

2. DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., IBC number 147915, a company organized under the laws of British Virgin Islands, with registered office in Road Town, P.O. Box 3175, Tortola (British Virgin Islands) represented by Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Panama on July 25th, 2003.

The prenamed proxies, signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which they form between themselves:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of INTERNATIONAL UTILITY INVESTMENT S.A.

The corporation is established for an undetermined period.

The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other se-

curities of any kind, as well as the management, control and development of such participations, without having to remain within the limits established by the law of July 31, 1929, concerning holding companies.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) consisting of three thousand and one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each, entirely paid in.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The corporation will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of April at 5.20 p.m. and for the first time in two thousand and four.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the corporation, which are designated as directors of A class and of B class.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. They will remain in function until their successors have been appointed. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least one of the directors of both the A and B class is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors of each class present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The corporation will be bound by the joint signature of an A and a B category Director.

Art. 11. The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, two thousand and three.

Art. 13. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscribers	Subscribed capital EUR	Paid-in capital EUR	Number of shares
1) BAKKAR CORP., prenamed:	30,990.-	30,990.-	3,099
2) DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed:	10.-	10.-	1
Total:	31,000.-	31,000.-	3,100

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is as of now available to the corporation

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.- euro.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of the statutory auditors at one (1).
2. Are appointed as directors:

Director of A class:

- Mr Monsieur Marcel Krier, chartered, born in Luxembourg, on January 31st 1958, with professional address in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

- Mrs Josiane Schmit, private employee, born in Esch-sur-Alzette, on 25th March 1957, with professional address in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Directors of B class:

- Mr Dennis Bray, accountant, born in Old Windsor (UK), on January 22nd, 1953, with address in 139 Ti The Barn Drive Bray Maidenhead, Berks. SL6 2DD UK.

- Mr Robert Ekblom, company director, born in Heliga Trefaldighet (SWE) on March 19th, 1956, with address in 15 Lancasteria Mews, Boyndon Road, Maidenhead, Berks. SL6 4SA.

3. Has been appointed statutory auditor:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., with head office in L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and registered at the Trade Register of Luxembourg, under the number B 22.668.

4. The address of the Corporation is set at L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six year and shall end at the annual general meeting of shareholders enacting the accounts and the balance sheet of the year 2008.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le huit août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société BAKKAR CORP. IBC numéro 342792, avec siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama le 24 juillet 2003.

2. La société DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., IBC numéro 147915, avec siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama le 25 juillet 2003.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de INTERNATIONAL UTILITY INVESTMENT S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois d'avril à 17.20 heures et pour la première fois en l'an deux mille quatre.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société, désignés comme «administrateurs de catégorie A» et «administrateurs de catégorie B».

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un des administrateurs de chaque catégorie est présent ou représenté à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs de chaque catégorie présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille trois.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) BAKKAR COR., prénommée:	30.990,-	30.990,-	3.099
2) DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A., prénommée:	10,-	10,-	1
Total:	31.000,-	31.000,-	3.100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.900,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateur de catégorie «A»:

- Madame Josiane Schmit, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 25 mars 1957, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

- Monsieur Marcel Krier, comptable, né à Luxembourg, le 31 janvier 1958, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Administrateurs de catégorie «B»:

- Monsieur Dennis Bray, comptable, né à Old Windsor (GB) le 22 janvier 1953, demeurant à 139, Ti The Barn Drive Bray Maidenhead, Berks. SL6 2DD UK.

- Monsieur Robert Ekblom, administrateur de sociétés, né à Heliga Trefaldighet (Suède) le 9 mars 1956, demeurant à 15 Lanciastrada Mews, Boyndon Road, Maidenhead, Berks. SL6 4SA.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 22.668.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six ans et prendra fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice de l'an deux mille huit.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites comparantes ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Mathot, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 11 août 2003, vol. 467, fol. 7, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 août 2003.

A. Lentz.

(050812.3/221/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

OTELLO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 58.406.

Monsieur Gustaaf Saeys informe par la présente de sa démission en tant qu'Administrateur de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2003.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

G. Saeys.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, réf. LSO-AG07405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050709.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

HDS, Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 76.374.

Monsieur Gustaaf Saeys informe par la présente de sa démission en tant que Directeur de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2003.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

G. Saeys.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, réf. LSO-AG07409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050710.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

PEARSON ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 68.786.

L'an deux mille trois, le treize août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PEARSON ENTERPRISES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 378 du 26 mai 1999 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.786.

L'assemblée est présidée par Madame Carol Deltenre, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Magali Maccioni, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis Martin, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision de prononcer la dissolution de la société et de procéder à sa mise en liquidation.
- 2) Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateurs à deux.

Elle appelle à ces fonctions, la société anonyme BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, et Monsieur Koen De Vleeschauer, juriste, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

Pouvoirs du liquidateur

Les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de leur mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Ils peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et peuvent s'en référer aux écritures de la société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires, telle partie des pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixent.

Ils ont chacun pouvoir de signature individuelle.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Deltenre, M. Maccioni, D. Martin, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 13 août 2003, vol. 467, fol. 9, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Lentz.

(050807.3/221/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

PREMIUM UTILITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 95.260.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the eighth of August.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. BAKKAR CORP., IBC number 342792, a company organized under the laws of British Virgin Islands, with registered office in Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (British Virgin Islands) represented by Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Panama on July 24th, 2003.

2. LEGNOR TRADING S.A., IBC number 147914, a company organized under the laws of British Virgin Islands, with registered office in Road Town, P.O. Box 3175, Tortola (British Virgin Islands) represented by Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Panama on July 25th, 2003.

The prenamed proxies, signed *ne varietur* by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which they form between themselves:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of PREMIUM UTILITY INVESTMENT S.A. The corporation is established for an undetermined period.

The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations, without having to remain within the limits established by the law of July 31, 1929, concerning holding companies.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) consisting of three thousand and one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each, entirely paid in.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The corporation will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of April at 4.20 p.m. and for the first time in two thousand and four.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the corporation, which are designated as directors of A class and of B class.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. They will remain in function until their successors have been appointed. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least one of the directors of both the A and B class is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors of each class present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The corporation will be bound by the joint signature of an A and a B category Director.

Art. 11. The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, two thousand and three.

Art. 13. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscribers	Subscribed capital EUR	Paid-in capital EUR	Number of shares
1) BAKKAR CORP., prenamed:	30,990.-	30,990.-	3,099
2) LEGNOR TRADING S.A., prenamed:	10.-	10.-	1
Total:	31,000.-	31,000.-	3,100

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is as of now available to the corporation

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.- euro.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of the statutory auditors at one (1).

2. Are appointed as directors:

Director of A class:

- Mr Patrick Haller, employee, born in F-Joeuf, on August 14th 1964, with professional address in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

- Mrs Véronique Wauthier, licenciée en droit, born in B-Arlon, on March 11th 1965, with professional address in L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Directors of B class:

- Mr Dennis Bray, accountant, born in Old Windsor (UK), on January 22nd, 1953, with address in 139 Ti The Barn Drive Bray Maidenhead, Berks. SL6 2DD UK.

- Mr Robert Ekblom, company directors, born in Heliga Trefaldighet (SWE) on March 19th, 1956, with address in 15 Lancaster Mews, Boyndon Road, Maidenhead, Berks. SL6 4SA.

3. Has been appointed statutory auditor:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., with head office in L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and registered at the Trade Register of Luxembourg, under the number B 22.668.

4. The address of the Corporation is set at L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six year and shall end at the annual general meeting of shareholders enacting the accounts and the balance sheet of the year 2008.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le huit août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société BAKKAR CORP. IBC numéro 342792, avec siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama le 24 juillet 2003.

2. La société LEGNOR TRADING S.A., IBC numéro 147914, avec siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama le 25 juillet 2003.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varientur par tous les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de PREMIUM UTILITY INVESTMENT S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois d'avril à 16.20 heures et pour la première fois en l'an deux mille quatre.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société, désignés comme «administrateurs de catégorie A» et «administrateurs de catégorie B.»

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un des administrateurs de chaque catégorie est présent ou représenté à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs de chaque catégorie présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille trois.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) BAKKAR CORP., prénommée:	30.990,-	30.990,-	3.099
2) LEGNOR TRADING S.A., prénommée:	10,-	10,-	1
Total:	31.000,-	31.000,-	3.100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.900,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs de catégorie «A»:

- Monsieur Patrick Haller, employé privé, né à F-Joeuf, le 14 août 1964, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

- Maître Véronique Wauthier, licenciée en droit, née à B-Arlon, le 11 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Administrateurs de catégorie «B»:

- Monsieur Dennis Bray, comptable, né à Old Windsor (GB) le 22 janvier 1953, demeurant à 139, Ti The Barn Drive Bray Maidenhead, Berks. SL6 2DD UK.

- Monsieur Robert Ekblom, administrateur de sociétés, né à Heliga Trefaldighet (Suède) le 9 mars 1956, demeurant à 15 Lancastria Mews, Boyndon Road, Maidenhead, Berks. SL6 4SA.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 22.668.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six ans et prendra fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice de l'an deux mille huit.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites comparantes ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Mathot, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 11 août 2003, vol. 467, fol. 7, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 août 2003.

A. Lentz.

(050813.3/221/333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

ALLIANZ DRESDNER GLOBAL STRATEGIES FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 71.182.

Herr Andreas Goßmann hat mit Wirkung zum 1. April 2002 das Verwaltungsratsmandat niedergelegt.

Senningerberg, den 10. Januar 2003.

Für die Richtigkeit

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

U. Göbel / M. Biehl

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050720.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

X FECT PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 89.785.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg, le 18 août 2003 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le siège social de la société a été transféré du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet à partir de la date de la réunion.

Luxembourg, le 19 août 2003.

X FECT PARTICIPATIONS S.A.

Représenté par M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050743.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

RPG STRUCTURED FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 92.107.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance
tenue à Luxembourg, le 18 août 2003 à 13.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le siège social de la société a été transféré du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet à partir de la date de la réunion.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour RPG STRUCTURED FINANCE, S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

Représenté par M. Bogers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050747.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

WATERWAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 85.234.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2003

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge de leur mandat pour l'exercice écoulé aux Administrateurs en fonction: Messieurs Freddy Bracke, Ludovic Renders, Frank van Krimpen et la société SOMARLUX S.A., ainsi qu'au commissaire aux comptes Mme Anne-Marie Grieder.

4. L'Assemblée Générale donne décharge spéciale de ses fonctions d'administrateur à Monsieur Paul Wyckmans démissionnaire depuis le 20 novembre 2002.

4. L'Assemblée Générale ratifie les nominations aux postes d'administrateur de Messieurs Frank Krimpen nommé en date du 30 juillet 2002 et de Ludovic Renders nommé en date du 21 novembre 2002.

Les mandats venant à échéance, l'Assemblée Générale décide de réélire aux fonctions d'administrateur Messieurs Freddy Bracke, Ludovic Renders, Frank van Krimpen ainsi que la société SOMARLUX S.A., et de nommer au poste de commissaire aux comptes Monsieur Paul Bertolo, Commandant au long cours, demeurant rue Flor Alpaertsstraat 67, B-2600 Berchem.

Tous les mandats courront jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Certifié conforme

L. Renders / F. Bracke

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050804.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

P.E.B.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 83, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 33.193.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le six août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Piotr Parkitny, forestier, demeurant à B-3950 Bochohl, Galgenbergstraat 14.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société à responsabilité limitée P.E.B.S., S.à r.l., ayant son siège social à L-5330 Moutfort, 83, route de Remich, constituée sous la dénomination de BIOMED INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, le 12 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 322 du 12 septembre 1990, transformée en société à responsabilité limitée unipersonnelle suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 26 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 395 du 30 mai 1998. La société est inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 33.193.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinq cent dix mille francs luxembourgeois (510.000,- LUF), représenté par cinq cent dix (510) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Que toutes les parts sociales de ladite société sont souscrites par le comparant.

Qu'en tant qu'associé unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Que le comparant Monsieur Piotr Parkitny déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société.

Que décharge pleine et entière est accordée aux deux gérants, Monsieur Piotr Parkitny prénommé, et Madame Ewa Parkitny, pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au domicile de l'associé unique, Monsieur Piotr Parkitny, forestier, demeurant à B-3950 Bochohl, Galgenbergstraat 14, où ils seront conservés pendant cinq années.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Parkitny, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 11 août 2003, vol. 467, fol. 7, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 août 2003.

A. Lentz.

(050815.3/221/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

NORTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 90.571.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance
tenue à Luxembourg, le 18 août 2003 à 12.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le siège social de la société a été transféré du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet à partir de la date de la réunion.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour NORTEC S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

Représenté par M. Bogers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050748.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

MARINA RIVER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 90.679.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance
tenue à Luxembourg, le 18 août 2003 à 11.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le siège social de la société a été transféré du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet à partir de la date de la réunion.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour MARINA, S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

Représenté par M. Bogers

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050750.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

CODEJA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.771.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AE03434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour ordre

CODEJA S.A.

Signature

(050752.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

FOREST HILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 89.891.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance
tenue à Luxembourg, le 18 août 2003 à 10.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le siège social de la société a été transféré du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet à partir de la date de la réunion.

Luxembourg, le 19 août 2003.

FOREST HILL, S.à r.l.

Représenté par M. Bogers

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050753.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

KÖHL AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
R. C. Luxembourg B 43.668.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050757.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

FINT HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 93.701.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg, le 18 août 2003 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le siège social de la société a été transféré du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet à partir de la date de la réunion.

Luxembourg, le 19 août 2003.

FINT HOLDING S.A.

Représenté par M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03774. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050758.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

T AND T HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 59.247.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire définitif de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de T AND T HOLDING S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 59.247, constituée suivant acte notarié du 16 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 447 du 16 août 1997, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé, à la date du 7 septembre 2001, en voie de publication au Mémorial C, assemblée décidant de la conversion du capital social souscrit de la Société de francs belges (BEF) en Euros (EUR) avec modification afférente de l'article cinq des statuts de la Société.

La Société a été mise en liquidation, suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue par-devant le prédit notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 5 juin 2002, lequel acte a été publié au Mémorial C numéro 1210 du 14 août 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Da Silva Fernandes, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire vérificateur.
- 2.- Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur.
- 3.- Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour la période légale.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, établi par Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, nommé à ces fonctions suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé à la date du 10 juin 2003, décidé d'approuver le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé en varietur par tous les membres du bureau de la présente assemblée et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires donne décharge pleine et entière au liquidateur, Monsieur Adrien Schaus, et au commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que la Société a définitivement cessé d'exister et décide par conséquent de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société, c'est-à-dire au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, B. D. Klapp, A. Da Silva Fernandes, M. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2003, vol. 879, fol. 12, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2003.

J.-J. Wagner.

(050819.5/239/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

SP HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 70.000,- EUR.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 93.621.

In the year two thousand three, on the fifteenth of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TRITON MANAGERS LIMITED, a company governed by the laws of the States of Jersey, with registered office at 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, CL. JE4 8PX, registered in the register of Companies of Jersey under number 71499, hereby represented by Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 15, 2003.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, acting in its capacity as single shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single shareholder of the société à responsabilité limitée SP HOLDCO, S.à r.l., having its registered office at Espace Kennedy, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a notarial deed, on March 6, 2003, not yet published in the Mémorial C, which articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on June 30, 2003, not yet published in the Mémorial C (the «Company»).

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To convert the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into Swedish Krona.

2. To convert the existing subscribed capital of seventy thousand Euro (EUR 70,000.-) into Swedish Krona at the Euro/Swedish Krona conversion rate as at July 9, 2003 - one Euro (EUR 1.-) is equivalent to nine point fifteen Swedish Krona (SEK 9.15) - so that the subscribed capital after conversion is set at six hundred forty thousand five hundred

Swedish Krona (SEK 640,500.-), represented by two thousand eight hundred (2,800) shares with a par value of two hundred twenty-eight point seventy-five Swedish Krona (SEK 228.75).

3. To increase the subscribed capital by an amount of thirty-nine million one hundred sixteen thousand two hundred fifty Swedish Krona (SEK 39,116,250.-), so as to raise it from its present amount after conversion of six hundred forty thousand five hundred Swedish Krona (SEK 640,500.-) to thirty-nine million seven hundred fifty-six thousand seven hundred fifty Swedish Krona (SEK 39,756,750.-).

4. To issue one hundred seventy-one thousand (171,000) new shares with a par value of two hundred twenty-eight point seventy-five Swedish Krona (SEK 228.75) each, to be fully paid up, together with a share premium of one point zero seven four five six one four Swedish Krona (SEK 1.0745614) per share.

5. To accept subscription for these new shares to be fully paid up together with a share premium by the existing shareholder, TRITON MANAGERS LIMITED, and by BGLD MANAGERS LIMITED, such payments to be made in cash.

6. To amend article 6 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the above resolutions and to insert a second paragraph in order to provide for the setting of a share premium account.

7. To amend article 15 of the Company's articles of incorporation so that forthwith the Company's financial year starts on the first of October and ends the thirtieth of September of each year.

8. Miscellaneous.

requests the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single shareholder resolves to convert the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into Swedish Krona.

Second resolution

The single shareholder resolves to convert the existing subscribed capital of seventy thousand Euro (EUR 70,000.-) into Swedish Krona at the Euro/Swedish Krona conversion rate as at July 9, 2003 - one Euro (EUR 1.-) is equivalent to nine point fifteen Swedish Krona (SEK 9.15) - so that the subscribed capital after conversion is set at six hundred forty thousand five hundred Swedish Krona (SEK 640,500.-), represented by two thousand eight hundred (2,800) shares with a par value of two hundred twenty-eight point seventy-five Swedish Krona (SEK 228.75).

Third resolution

The single shareholder resolves to increase the subscribed capital by an amount of thirty-nine million one hundred sixteen thousand two hundred fifty Swedish Krona (SEK 39,116,250.-), so as to raise it from its present amount of six hundred forty thousand five hundred Swedish Krona (SEK 640,500.-) to thirty-nine million seven hundred fifty-six thousand seven hundred fifty Swedish Krona (SEK 39,756,750.-).

Fourth resolution

The single shareholder resolves to issue one hundred seventy-one thousand (171,000) new shares with a par value of two hundred twenty-eight point seventy-five Swedish Krona (SEK 228.75) each, to be fully paid up, together with a share premium of one point zero seven four five six one four Swedish Krona (SEK 1.0745614) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon, now appears Mr Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of TRITON MANAGERS LIMITED, prenamed, by virtue of a proxy given on July 15, 2003, which proxy shall remain attached to the present deed.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of TRITON MANAGERS LIMITED, prenamed, to one hundred nineteen thousand six hundred eight (119,608) new shares with a par value of two hundred twenty-eight point seventy-five Swedish Krona (SEK 228.75) per share, and to fully paid up each of such new share, together with a share premium of one point zero seven four five six one four Swedish Krona (SEK 1.0745614) per share, in a total amount of twenty-seven million four hundred eighty-eight thousand eight hundred fifty six point fourteen Swedish Krona (SEK 27,488,856.14), by a payment in cash.

Thereupon, appears Mr Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of BGLD MANAGERS LIMITED, a company governed by the laws of Jersey, with registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, registered in the register of Companies of Jersey under number 76995, by virtue of a proxy given on July 2003, which proxy shall remain attached to the present deed.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of BGLD MANAGERS LIMITED, prenamed, to fifty-one thousand three hundred ninety-two (51,392) new shares with a par value of two hundred twenty-eight point seventy-five Swedish Krona (SEK 228.75) per share, and to fully paid up each of such new share, together with a share premium of one point zero seven four five six one four Swedish Krona (SEK 1.0745614) per share, in a total amount of eleven million eight hundred eleven thousand one hundred forty-three point eighty-six Swedish Krona (SEK 11,811,143.86), by a payment in cash.

The amount of thirty-nine million three hundred thousand Swedish Krona (SEK 39,300,000.-), is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the said subscription and payment and to allot one hundred nineteen thousand six hundred eight (119,608) new shares to TRITON MANAGERS LIMITED and fifty-one thousand three hundred ninety-two (51,392) new shares to BGLD MANAGERS LIMITED.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation and to insert a second paragraph providing for the setting of a share premium account.

Article 6 will from now on read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at thirty-nine million seven hundred fifty-six thousand seven hundred fifty Swedish Krona (SEK 39,756,750.-) divided into one hundred seventy-three thousand eight hundred (173,800) shares, with a par value of two hundred twenty-eight point seventy-five Swedish Krona (SEK 228.75) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

Sixth resolution

The single shareholder resolves to amend article 15 of the Company's articles of incorporation so that forthwith the Company's financial year starts on the first of October and ends the thirtieth of September of each year.

Article 15 will from now on read as follows:

«**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of October and ends the thirtieth of September of the next year.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at forty-seven thousand euro.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quinze juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

TRITON MANAGERS LIMITED, une société organisée selon les lois des Etats de Jersey, ayant son siège social à 22, Greenville Street, St. Helier, Jersey, CL. JE4 8PX, enregistrée auprès du «Registrar of Companies of the States of Jersey» sous le numéro 71499,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 15 juillet 2003.

I. La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

II. Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée SP HOLDCO, S.à r.l., ayant son siège social à Espace Kennedy, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 6 mars 2003, non encore publié au Mémorial C, lesquels statuts ont été modifiés par acte reçu du notaire instrumentant en date du 30 juin 2003, non encore publié au Mémorial (la «Société»).

III. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Convertir le capital social de la Société de Euros en Couronnes Suédoises.

2. Convertir le capital social existant de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) en Couronnes Suédoises au taux de conversion Euro/Couronne Suédoise du 9 juillet 2003 - un Euro (EUR 1,-) est équivalent à neuf virgule quinze Couronnes Suédoises (SEK 9,15) - de sorte que le capital social après conversion soit fixé à six cent quarante mille cinq cents Couronnes Suédoises (SEK 640.500,-), représenté par deux mille huit cent (2.800) parts sociales ayant une valeur nominale de deux cent vingt-huit virgule soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 228,75).

3. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-neuf millions cent seize mille deux cent cinquante Couronnes Suédoises (SEK 39.116.250,-) afin de le porter de son montant actuel après conversion de six cent quarante mille cinq cents Couronnes Suédoises (SEK 640.500,-) à un montant de trente-neuf millions sept cent cinquante-six mille sept cent cinquante Couronnes Suédoises (SEK 39.756.750,-).

4. Emettre cent soixante et onze mille (171.000) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de deux cent vingt-huit virgule soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 228,75) chacune, entièrement libérées, y compris une prime d'émission d'un montant d'un virgule zéro sept quatre cinq six un quatre Couronnes Suédoises (SEK 1,0745614) par part sociale.

5. Accepter la souscription de ces parts sociales nouvelles et leur libération intégrale, y compris la prime d'émission y attachée par un paiement en espèces de l'associé actuel, TRITON MANAGERS LIMITED et par BGLD MANAGERS LIMITED.

6. Modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus et y insérer un second alinéa afin de créer un capital autorisé.

7. Modifier l'article 15 des statuts de la Société pour que dorénavant, l'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.

8. Divers.

Requiert le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de la Société de Euros en Couronnes Suédoises.

Seconde résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social existant de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) en Couronnes Suédoises au taux de conversion Euro/Couronne Suédoise du 9 juillet 2003 - un Euro (EUR 1,-) est équivalent à neuf virgule quinze Couronnes Suédoises (SEK 9,15) - de sorte que le capital social après conversion soit fixé à six cent quarante mille cinq cents Couronnes Suédoises (SEK 640.500,-), représenté par deux mille huit cent (2.800) parts sociales ayant une valeur nominale de deux cent vingt-huit virgule soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 228,75).

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-neuf millions cent seize mille deux cent cinquante Couronnes Suédoises (SEK 39.116.250,-) afin de le porter de son montant actuel après conversion de six cent quarante mille cinq cents Couronnes Suédoises (SEK 640.500,-) à un montant de trente-neuf millions sept cent cinquante six mille sept cent cinquante Couronnes Suédoises (SEK 39.756.750,-).

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'émettre cent soixante et onze mille (171.000) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de deux cent vingt-huit virgule soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 228,75) chacune, entièrement libérées, y compris une prime d'émission d'un montant d'un virgule zéro sept quatre cinq six un quatre Couronnes Suédoises (SEK 1,0745614) par part sociale.

Souscription et Libération

Ensuite comparait Monsieur Marc Loesch, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de la société TRITON MANAGERS LIMITED, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 juillet 2003, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la société TRITON MANAGERS LIMITED, précitée, à cent dix-neuf mille six cent huit (119.608) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux cent vingt-huit virgule soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 228,75) chacune, et de libérer intégralement chacune de ces parts sociales avec paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un virgule zéro sept quatre cinq six un quatre Couronnes Suédoises (SEK 1,0745614), pour un montant total de vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt huit mille huit cent cinquante six virgule quatorze Couronnes Suédoises (SEK 27.488.856,14) par un paiement en espèces.

Ensuite comparait Monsieur Marc Loesch, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de la société BGLD MANAGERS LIMITED, une société organisée selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, enregistrée auprès du Registre des sociétés de Jersey sous le numéro 76995, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 juillet 2003, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de la société BGLD MANAGERS LIMITED, précitée, à cinquante et un mille trois cent quatre-vingt douze (51.392) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux cent vingt huit virgule soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 228,75) chacune, et de libérer intégralement chacune de ces parts sociales avec paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un virgule zéro sept quatre cinq six un quatre Couronnes Suédoises (SEK 1,0745614), pour un montant total de onze millions huit cent onze mille cent quarante-trois virgule quatre-vingt six Couronnes Suédoises (SEK 11.811.143,86) par un paiement en espèces.

Le montant de trente-neuf millions trois cent mille Couronnes Suédoises (SEK 39.300.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique, dans la mesure où il agit en lieu et place de l'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre cent dix-neuf mille six cent huit (119.608) parts sociales nouvelles à TRITON MANAGERS LIMITED et cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-douze (51.392) parts sociales nouvelles à BGLD MANAGERS LIMITED.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6, et d'y insérer un deuxième alinéa portant création d'un compte prime d'émission.

L'article 6 aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-neuf millions sept cent cinquante-six mille sept cent cinquante Couronnes Suédoises (SEK 39.756.750,-) divisé en cent soixante-treize mille huit cents (173.800) parts sociales ayant une valeur nominale de deux cent vingt-huit virgule soixante-quinze Couronnes Suédoises (SEK 228,75) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs parts en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour

effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des parts sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société pour que dorénavant, l'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.

L'article 15 aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à quarante-six mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2003, vol. 879, fol. 5, case 9. – Reçu 42.950,82 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2003.

J.-J. Wagner.

(051029.3/239/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2003.

SP HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 93.621.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2003.

J.-J. Wagner.

(051032.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2003.

CHERRYTRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 90.843.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance
tenue à Luxembourg, le 18 août 2003 à 9.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le siège social de la société a été transféré du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet à partir de la date de la réunion.

Luxembourg, le 19 août 2003.

CHERRYTRADE, S.à r.l.

Représenté par M. Bogers

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050762.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE MONTEREY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 80.696.

Par la présente M. Jean Bernard Zeimet informe de sa démission en qualité d'administrateur de la société anonyme FIDUCIAIRE MONTEREY S.A., avec effet immédiat.

J. B. Zeimet.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(050770.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

ARTRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 90.844.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance
tenue à Luxembourg, le 18 août 2003 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le siège social de la société a été transféré du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet à partir de la date de la réunion.

Luxembourg, le 19 août 2003.

ARTRADE, S.à r.l.

Représenté par M. Bogers

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050763.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

ELLIS & PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 95.362.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le trente juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société anonyme ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, ici représentée Monsieur Emile Wirtz, consultant, L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, administrateur-délégué de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

2.- Monsieur Emile Wirtz, prénommé, en nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de ELLIS & PARTNERS HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier mardi du mois de mai à quatorze heures trente à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille trois.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A., prénommée trente actions.	30 actions
2) Monsieur Emile Wirtz, prénommé deux actions	2 actions
Total: trente-deux actions.	32 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Emile Wirtz, consultant, L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, né à Luxembourg, le 27 septembre 1963;

- la société FOXBAWN LTD, ayant son siège social à Dublin 2 (Irlande), 98, Lower Baggot Street;

- Monsieur Michael Ernzerhof, employé privé, L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, né à Bitburg, Allemagne, le 7 mars 1966.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée INVEST CONTROL, S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B 23.230, ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille huit.

5) L'assemblée nomme Monsieur Emile Wirtz, prénommé, administrateur-délégué de la société, avec pouvoir de signature individuelle.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

6) Le siège social est fixé à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

signé: E. Wirtz, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 29, case 10. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

F. Baden.

(052252.3/200/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1855 Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy.

H. R. Luxemburg B 9.462.

Herr Helmut Haag ist aus den Diensten der DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A. ausgeschieden. Somit erlischt seine Unterschriftsvollmacht (Prokura) für die Gesellschaft.

Luxemburg, den 18. August 2003.

P. Weydert / H. Arens.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050774.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

NOVOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 73.465.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juillet 2003

L'Assemblée donne à l'unanimité des voix décharge de leur mandat pour l'exercice écoulé aux Administrateurs en fonction: M. Norbert Theisen, les sociétés OCEANARROW (U.K.) LIMITED et NOVOMAR S.A., ainsi qu'au Commissaire aux comptes et Réviseur, la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire-Réviseur viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée décide de les réélire dans leur fonction jusqu'à l'Assemblée de l'an 2004.

Certifié conforme

N. Theisen

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050809.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

RIVERWAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 85.142.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2003

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge de leur mandat pour l'exercice écoulé aux Administrateurs en fonction. Messieurs Freddy Bracke, Norbert Theisen et la société ASCENDO S.A., ainsi qu'au commissaire aux comptes Mme Anne-Marie Grieder.

Les mandats venant à échéance, l'Assemblée Générale décide de réélire aux fonctions d'administrateur Messieurs Freddy Bracke et Norbert Theisen ainsi que la société ASCENDO S.A., et de nommer au poste de commissaire aux comptes Monsieur Ludovicus Renders, demeurant 41, boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg. Tous les mandats courent jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Certifié conforme
N. Theisen / F. Bracke
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050800.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

NOVOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 68.422.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2003

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé.

4. Les mandats des administrateurs ainsi que celui du commissaire aux comptes viennent à expiration à la présente assemblée.

L'assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateurs Messieurs Freddy Bracke, Marc De Ripainsel et la société ASCENDO S.A., et de réélire également la société BDO COMPAGNIE FINANCIERE à Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire de 2004.

Certifié conforme
M. De Ripainsel / F. Bracke
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050801.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

SOMARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 35.494.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2003

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux Administrateurs Messieurs Freddy Bracke, Marc De Ripainsel et la société ASCENDO S.A. ainsi qu'au commissaire aux comptes la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE pour l'exercice écoulé.

Les mandats des administrateurs MM. Freddy Bracke, Marc De Ripainsel et la société ASCENDO S.A. ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE viennent à échéance à la présente assemblée. L'Assemblée décide de les réélire dans leur fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Certifié conforme
F. Bracke
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050808.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.
